

SVTC
ASuDAC
ASvIDAC

Schweizerischer Verband der Tänzer und Choreographen
Association Suisse des Danseurs et Chorégraphes
Associazione Svizzera dei Danzatori e Coreografi

danseSuisse

Schweizerischer Dachverband des professionellen künstlerischen Tanzes
Association faîtière suisse des professionnels de la danse
Federazione delle associazioni svizzere dei professionisti della danza



27 novembre 2004

1^{er} Manifeste pour la danse suisse

Avec salaire minimum recommandé et enquête sur les salaires pratiqués

Sommaire

Introduction

1^{er} Manifeste pour la danse suisse: salaire minimal

Enquête sur les salaires pratiqués en 2004

- Introduction
- Enquête
 - Ballets d'institutions
 - Scène indépendante suisse
 - Questions
 - Rapports significatifs
 - Commentaire
 - Comparaisons avec d'autres professions
 - Salaire théorique

Conclusion

Introduction

La présente brochure vise à diffuser le «1^{er} Manifeste pour la danse suisse», établi le 27 novembre 2004 à Berne, lors de la manifestation «akzepTanz» organisée par Danse Suisse et deux de ses membres actifs: l'ASPD (Association suisse des professeurs de danse classique), et l'ASuDaC (Association suisse des danseurs et chorégraphes).

Cette information s'adresse d'abord aux professionnels, danseurs et chorégraphes, mais aussi aux responsables culturels des communautés publiques, ainsi qu'à toutes autres instances de subventionnement.

Il s'agit en même temps de sensibiliser tout un chacun, et particulièrement les politiciens, aux conditions actuelles du métier de danseur, dans le but de leur amélioration.

Pour la première fois en Suisse, le milieu professionnel de la danse s'est manifesté en faveur d'un salaire minimal pour les danseurs de la scène indépendante: Quelques 250 personnes, artistes, programmeurs et subventionneurs, mobilisés pour une meilleure reconnaissance de la valeur de la danse, ont à l'unanimité opté pour un salaire minimal de 4 000 CHF par mois.

Comme il apparaît dans le manifeste ci-dessous, ce salaire indicatif n'est pas une réglementation, et c'est à dessein qu'il n'est pas précisément déterminé, notamment sur la question du 13^{ème} salaire. Ces précisions exigeraient en contrepartie une description minutieuse des conditions de travail et des obligations de l'employé, ce qui relèverait du domaine de la convention collective. Or la scène indépendante n'est actuellement pas encore en mesure de pouvoir répondre à de telles exigences, pour des raisons de moyens financiers, de liberté due au statut d'indépendant, et finalement d'organisation.

Les 4 000 CHF indiqués dans le Manifeste représentent une valeur de référence que chacun doit appliquer en tenant compte de sa situation particulière. Cette valeur annonce un objectif et préfigure le terrain pour une amélioration, en responsabilisant tous les acteurs de la filière de l'argent de la danse.

1^{er} Manifeste pour la danse suisse

Salaire minimum recommandé 4 000 CHF

- pour une éthique professionnelle de la danse,
- pour l'amélioration des conditions salariales des danseurs,
- pour une valorisation du travail de la danse,
- pour une reconnaissance de la danse comme un métier.

L'Association faîtière suisse des professionnels de la danse, Danse Suisse approuve le salaire minimum pour la rémunération des danseurs recommandé par l'Association suisse des danseurs et chorégraphes (ASuDaC).

Ce salaire minimum recommandé est de 4 000 CHF bruts par mois pour un travail à plein temps.

Les buts de cette recommandation sont :

- d'atteindre progressivement un objectif sans paralyser la création mais en donnant le temps d'une adaptation,
- de donner la même référence aux chorégraphes et danseurs de la scène indépendante,
- de légitimer l'inscription de montants corrects au budget des demandes de subventions des chorégraphes,
- de contribuer à une gestion moins arbitraire et plus loyale de ces subventions par les employeurs,
- de permettre aux danseurs de mesurer leur part de coproduction en nature, lorsque ce salaire ne peut être atteint.

Ce salaire minimum recommandé doit se comprendre dans un cadre d'application qui concerne uniquement :

- les danseurs professionnels avec au moins 3 ans d'expérience,
- les compagnies indépendantes qui bénéficient de subventions substantielles.

Berne, le 27 novembre 2004

Commentaire de l'ASuDaC sur le manifeste

Le manifeste est une recommandation et non pas une norme obligatoire. Il vise l'amélioration des conditions actuelles de la danse, en suscitant une responsabilisation des employeurs, subventionneurs et politiciens. Son but n'est pas d'aboutir à des réglementations contraignantes pour l'octroi de subventions.

Enquête sur les salaires de danseurs pratiqués en Suisse en 2004

Introduction

Vous êtes danseur ! ... Et sinon, vous faites quoi, comme métier ? ... Et vous arrivez à en vivre ?

Telles sont les questions-types qui sont encore couramment posées aujourd'hui dans tous les pays occidentaux.

A juste titre, puisqu'il est effectivement difficile de vivre de la danse et que son statut de métier est mal reconnu tant au niveau de l'opinion qu'au niveau de la loi : en Suisse la danse n'est pas encore officiellement reconnue par la Confédération comme une profession, bien qu'il soit plus aisé d'en vivre ici qu'au Japon, par exemple, où il est encore fréquent que le danseur doive payer pour pouvoir danser dans une production.

La valeur symbolique de la danse, dans de nombreuses sociétés, est faite d'une ambigüité qui va de l'incarnation du divin à la prostituée, du prestigieux au populaire, quand elle n'est pas reléguée, de façon péjorative hélas, dans le folklorique.

Plus «corporelle» que manuelle, la danse ne trouve pas de vraie place dans la hiérarchie occidentale des professions. Son usage du corps, moins stéréotypé que celui des sportifs, suscite à la fois l'admiration et la gêne, le désir et le rejet, et du moins une forme d'inquiétude, presque politique, face au corps libéré qu'elle représente.

La danse est le parent pauvre des arts de la scène. Elle en est aussi le plus jeune et sa récente autonomie n'est pas non plus étrangère à sa pauvreté. Jadis folklorique ou subordonnée à l'opéra, il y a à peine un siècle qu'elle s'est affirmée comme un art à part entière. Aujourd'hui, l'essor qu'elle a pris anticipe sur ses moyens, son statut, et l'opinion générale : en France la fréquentation de la danse a dépassé celle de l'opéra et certaines œuvres chorégraphiques contemporaines atteignent un taux de diffusion de loin inégalé par aucune œuvre contemporaine musicale, de théâtre, ou d'opéra.

Les moyens dont dispose la danse n'ont pas suivi le même rapport, notamment en ce qui concerne les salaires des artistes.

L'enquête présentée ci-dessous rend compte du salaire des danseurs en Suisse, à une époque déterminée. Elle nous permet non seulement de confirmer une situation connue en la traduisant en chiffres, mais aussi de légitimer et de fonder l'action visée par le Manifeste. De plus elle restera un repère pour évaluer l'évolution de la situation dans l'avenir.

Enquête

Ballets d'institutions

Salaires mensuels minimum d'un danseur «corps de ballet»

de CHF 3 900.– à CHF 4 899.–

	moyenne	fourchette
Bâle	4 648	4 658 – 5 525
Berne*	4 899	4 899
Béjart*		
Genève	4 400	4 400 – 6 000
Lucerne	4 116	4 116
Saint-Gall	3 900	3 900
Zurich*	4 875	4 875 – 7 000

Ces chiffres incluent le 13^{ème} salaire

* N'ont pas répondu. Chiffres obtenus par le syndicat (SBKV)

La liste des ballets mentionnés ci-dessus est exhaustive.

Les salaires des danseurs de ballets institutionnels sont en partie régis par des conventions collectives. Seules les institutions alémaniques sont signataires de ces conventions avec le Syndicat suisse des artistes de la scène (SBKV).

Le Ballet Béjart est une compagnie indépendante, que nous avons assimilée aux ballets d'institutions par analogie.

Scène indépendante suisse

L'enquête a été faite par le biais d'un questionnaire adressé directement aux chorégraphes-employeurs.

Les résultats présentés ci-dessous reprennent telles quelles quelques-unes des questions qui nous ont semblé révéler des conclusions pertinentes.

L'échantillon pris en compte pour l'enquête correspond à la liste des compagnies fournie par Pro Helvetia.

Cette liste n'est pas exhaustive mais elle inclut les chorégraphes les plus subventionnés.

Nous avons pu utiliser 21 réponses. Les informations qu'elles contiennent ne répondent que de la bonne foi de leurs auteurs.

Questionnaire envoyé aux chorégraphes

	total	romandes	alémaniques
Questionnaires envoyés	40	22	18
Nombre de réponses	23	12	11

périodes concernées

Dernière production	2003 – 2004
Avant-dernière production	2003 – 2004

Questions :

1. Quel salaire mensuel avez-vous donné à vos danseurs lors de vos deux dernières productions ?

	2003 – 2004	2001 – 2003
Salaire mensuel à 100 %	3 200	3 000
Fourchette	1 500 – 5 200	700 – 5 200

	heures
Nombre d'heures par semaine pour emploi à 100 %	35 – 48

Une légère progression des salaires s'observe dans le temps. Néanmoins les fourchettes montrent de grandes disparités entre les compagnies. Si les montants des budgets disponibles ont un rôle prépondérant pour expliquer ces différences, nous verrons qu'ils n'en sont pas la seule cause.

La suite des questions ne concerne que la dernière production.

2. Quel est le salaire minimum au-dessous duquel vous ne descendriez pas pour un danseur ?

Salaire minimum	2 850
Fourchette	1 000 – 5 000

Ici également, la disparité des réponses est liée aux moyens financiers des chorégraphes. Elle laisse supposer, non pas un profit sur le dos des danseurs, mais une adaptation forcée à la réalité économique de la profession. Une réalité qui a instauré une pratique acceptée tant par les employeurs que les employés ...

3. Quel salaire estimez-vous qu'un danseur devrait idéalement gagner?

Salaire idéal souhaité 4 500

Fourchette 3 500 – 5 500

La notion d'«idéal» a certainement été comprise différemment: certains se seront autorisés une estimation plus libre que d'autres, qui auront composé avec le statu quo. Le manque de critères objectifs en matière d'évaluation des salaires dans le domaine de la danse, pourrait être le résultat d'estimations diverses.

4. Quelle est la raison qui explique la différence entre le salaire que vous avez donné à vos danseurs, et celui que vous auriez voulu leur donner idéalement?

Réponse unanime: manque de subventions

Si cette explication est sans conteste la raison principale du bas niveau des salaires des danseurs de la scène indépendante, elle élude la part de responsabilité des chorégraphes, qui parfois ont une marge de manœuvre appréciable, comme nous le suggèrera la confrontation de certaines réponses.

5. Quel montant avez-vous inscrit sur vos budgets de demandes de subventions pour un salaire de danseur?

Salaire demandé pour emploi à 100% 3 850

Fourchette 3 000 – 5 300

Pourquoi les chorégraphes ne demandent-ils pas ce qu'ils prétendent souhaiter?

Il existe en effet une différence de 15% entre ce que les chorégraphes souhaiteraient donner à leurs danseurs, et ce qu'ils inscrivent à ce poste sur leurs demandes de subventions.

Quelques rapports significatifs

Différence entre salaire souhaité et salaire demandé aux subventionneurs par les chorégraphes

Salaire demandé	3 850
-----------------	-------

Salaire souhaité	4 500
------------------	-------

La différence est de 15%. Notre hypothèse est qu'une pratique devenue coutumière exerce une inhibition sur les demandes des chorégraphes. D'où la nécessité d'établir une norme salariale qui autorise des demandes adéquates.

Salaires payés par catégorie budgétaire de projet

catégorie budgétaire	salaire moyen	fourchette
300 000 – 500 000	4 040	3 300 – 5 200
200 000 – 300 000	3 330	3 200 – 3 600
100 000 – 200 000	3 030	1 500 – 3 600
<100 000	2 990	2 000 – 3 500

Les moyennes des salaires progressent selon la taille du budget.

Pourtant, les fourchettes montrent qu'un salaire moyen est pratiqué dans toutes les catégories. Les différences significatives ne s'observent que dans les extrêmes.

Le niveau des salaires n'est donc pas forcément proportionnel à celui des budgets.

Salaires payés dans la catégorie «gros budgets»

salaire	budget
3 300	327 000
3 600	433 000
4 062	436 000
5 200	410 000

Un gros budget ne garantit pas un salaire élevé, mais il permet d'atteindre des salaires corrects.

Le manque de subventions ne paraît pas être la seule variable: une marge de manœuvre revient aux chorégraphes.

Commentaires sur l'enquête

Notre enquête est un état des lieux qui reflète la situation économique de la danse et les politiques salariales pratiquées à l'intérieur de la profession.

Les paramètres qui déterminent cette situation ne sont pas liés qu'à l'organisation interne de la profession. Ils dépendent plus largement de la place qui est donnée à la danse dans la culture et la société.

Aussi, nous avons complété notre compte-rendu par des comparaisons entre la danse et d'autres domaines professionnels. Plus précisément, nous avons essayé d'évaluer un salaire théorique de danseur, avec des critères reconnus dans d'autres métiers.

Comparaisons avec d'autres professions

Notre premier modèle d'évaluation se base sur le niveau de formation. Les salaires rapportés concernent des personnes d'âge moyen entre 30 et 35. En appliquant ce paramètre au danseur, il faudrait lui prêter un âge plus jeune, compte tenu de la durée plus courte de sa carrière.

1. Evaluation selon le modèle de l'Association suisse des employés de commerce

3 ans d'apprentissage	hautes écoles professionnelles	hautes écoles supérieures
5 638	6 416	7 597

Le diplôme cantonal de danseur, décerné par la HMT Zurich, correspond au niveau d'étude qui justifie, dans les professions commerciales, un salaire de 6 416 CHF.

Le second modèle «ABAKABA» (**A**nalytische **B**ewertung von **A**rbeitstätigkeiten selon **K**atz & **B**aitsch) que nous avons choisi, ne donne pas de recommandations salariales. Il permet de créer des équivalences entre professions, en les confrontant à une liste complète de critères.

Les métiers comparables au profil du danseur sont: les professions médico - sociales tels que infirmière ou assistante sociale diplômées.

Comparons les salaires réels de ces professions :

2. Evaluation selon le modèle «ABAKABA»

assistante sociale	infirmière diplômée	danseur diplômé
6 305	5 620	4 899

Salaires actuellement pratiqués à Berne

Selon notre application du modèle ABAKABA, le salaire actuel pour un danseur «corps de ballet», reste néanmoins **sous-évalué de 20%** par rapport aux autres professions équivalentes.

3. Comparaison musique / danse, Théâtre municipal de Saint-Gall

musicien d'orchestre	danseur «corps de ballet»
5 802	3 900

Par rapport à d'autres domaines artistiques la danse est également sous-évaluée : par exemple il existe au sein d'un même théâtre municipal une différence salariale de 30% entre l'orchestre et le ballet.

Salaire théorique

Evaluation d'un **salaire théorique** de danseur comparativement à d'autres métiers

danseur «corps de ballet»

6 189

Ce salaire de 6 189 CHF a été calculé en faisant une moyenne entre le résultat donné par notre premier modèle (6 416 CHF), et celui obtenu par le second (5 962 CHF = moyenne assistante sociale et infirmière).

Ce chiffre théorique ne serait pas réaliste pour les moyens actuels à disposition de la scène indépendante. Il n'est d'ailleurs pas actuel non plus dans les ballets d'institution.

Il était cependant nécessaire d'opposer une évaluation théorique à la réalité des salaires révélés par notre enquête. Ceci afin de pouvoir fonder un compromis actuellement acceptable, réaliste et néanmoins progressiste : les 4 000 CHF proposés dans le Manifeste.

Ces derniers représentent une augmentation de 20–25 % par rapport aux salaires pratiqués entre 2001 et 2004 dans la scène indépendante. Mais ils restent encore inférieurs de 35% au salaire théorique annoncé ci-dessus.

Conclusion

Si le travail présenté dans cette brochure peut améliorer les conditions de vie des danseurs, nous en serions ravis mais espérons surtout que cette amélioration profitera à l'art de la danse lui-même.

Plus qu'une défense des intérêts des travailleurs, notre souci est aussi celui de donner une plus grande et meilleure place à la danse dans notre société.

Le salaire n'est pas juste une rémunération pour manger, ni la seule récompense d'un mérite. Il indique de façon claire la valeur reconnue d'un travail; il est à la fois la conséquence et la cause de la valorisation d'une profession et d'un domaine d'activités, au sein d'une société et d'une culture. S'il appartient à la danse de convaincre de sa nécessité pour l'être humain, c'est à lui finalement que revient le choix de la nécessité: l'enjeu est ici plus politique qu'artistique!

Cette brochure a été réalisée par Jean-Marc Heim et Nicole Voyat (du comité de l'ASuDaC et délégués à Danse Suisse)

Des exemplaires supplémentaires en allemand et en français peuvent être commandés auprès de:

ASuDaC c/o Nicole Voyat
Sulgenbachstrasse 5, 3007 Berne n.voyat@swissdance.net

Danse Suisse
Association faîtière suisse des professionnels de la danse
Wylterstrasse 10, 3014 Berne theres.messerli@dancesuisse.ch

ASuDaC
DanseSuisse

www.swissdance.info
www.dancesuisse.ch